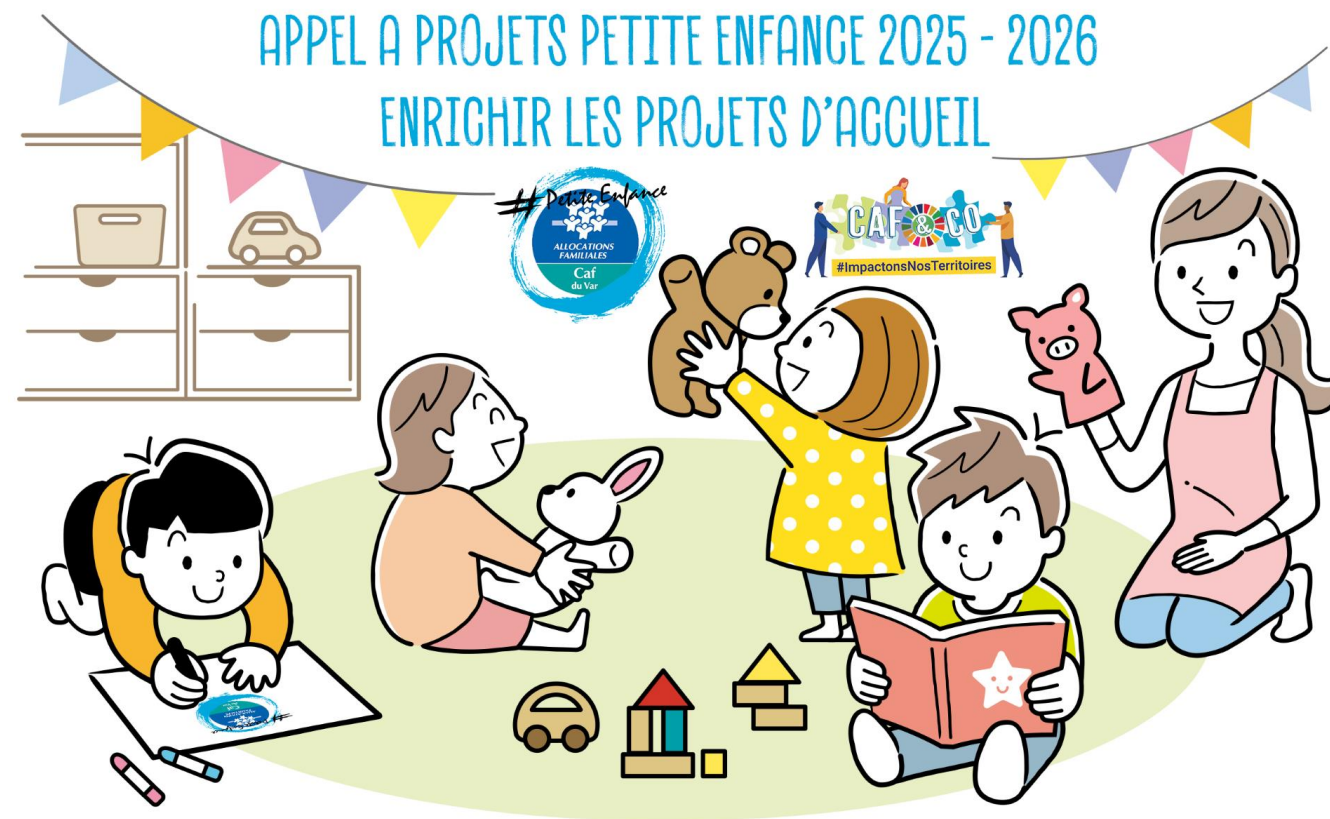


WEBINAIRE DE PRESENTATION

17 octobre 2024





Ce webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition
de l'ensemble des partenaires avec le diaporama
qui va vous être présenté
sur les pages locales du caf.fr :
Espace professionnels



Pendant le webinaire, nous vous conseillons



Couper les micros



Eteindre vos
caméras



Poser vos questions
par Tchat

Le support sera
diffusé sur le caf.fr –
droit d'image limité



Fermer toutes vos
autres applications



De vous regrouper
si nécessaire



L'appel à projets Petite Enfance 2025-2026 « Enrichir les projets d'accueil »

Le plan de formation des
professionnels de la petite
enfance 2025

Vos contacts



Préambule

- **La politique «petite enfance»** est une priorité de la branche Famille. Cette dernière est un acteur majeur du fait du soutien financier et par l'accompagnement qu'elle réalise auprès des porteurs de projet.
- Outre son apport essentiel à la possibilité pour les familles de concilier vie familiale, sociale et professionnelle, la politique d'accueil du jeune enfant participe aussi à l'égalité des chances dès le plus jeune âge, et constitue de ce fait un véritable investissement social : intervenir de façon précoce et continue auprès des enfants et améliorer la qualité des modes d'accueil contribue à leur socialisation et favorise leur développement.
- **La politique Petite Enfance de la Caf du Var** s'inscrit en continuité des orientations nationales 2023-2027 de la **Convention d'Objectifs et de Gestion , du Service Public de la Petite Enfance et de la loi Plein Emploi**. Elle se décline notamment via le **schéma départemental des services aux familles varois 2024-2026**, avec la volonté d'accompagner les parents, les enfants et la parentalité dans toutes ses dimensions.



**L'APPEL A PROJETS PETITE ENFANCE
2025-2026
« ENRICHIR LES PROJETS D'ACCUEIL »**



Les objectifs prioritaires

La CAF du Var poursuit son orientation de soutien financier et d'accompagnement des initiatives favorisant la qualité d'accueil du jeune enfant via cet appel à projet.

Les objectifs prioritaires de l'appel à projets 2025-2026 sont :

- De développer des projets innovants ayant un impact sur la qualité d'accueil ;
- De favoriser l'accès à l'éveil culturel et artistique ;
- De soutenir prioritairement les projets des structures implantées dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) ;
- De favoriser les actions d'accompagnement à la parentalité ;
- De soutenir les projets inscrits dans une démarche de développement durable dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations).



Structures - porteurs éligibles

Les subventions sont à destination des :

- Etablissements d'accueil du jeune enfant, bénéficiaire de la Prestation de service unique (PSU) conventionnés par la Caf du Var,
- Relais Petite Enfance (RPE) bénéficiaires de la Prestation de service, conventionnés par la Caf du Var
- Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) du Var
- Sont également éligibles les porteurs départementaux ayant des projets à destination des structures précitées.

Public éligible :

- Les actions financées sont à destination de tout enfant ou parent accueilli, ou professionnel de la petite enfance exerçant dans les structures énumérées ci-dessus.



Projets éligibles



- **Association des parents**
- **Actions en lien avec l'éveil culturel et artistique**
- **Contact avec la nature et santé environnementale**
- **Le renforcement de la qualité d'accueil**



Axe 1 : Association des parents

→ projets spécifiques faisant appel à l'intervention **d'un prestataire externe ou à l'organisation d'évènements** dans le but de favoriser les échanges entre les parents des enfants fréquentant les structures et les professionnels Petite Enfance.

→ projets qui peuvent être organisés à l'initiative d'une structure ou entre plusieurs structures.

Ces actions doivent se dérouler hors temps d'accueil des enfants

Exemples d'actions ou mode d'intervention :

- *Activités et ateliers partagés parents-enfants*
- *Actions visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité*
- *Conférence ou ciné-débat*
- *Mise en place de conseils de parents associant les familles*
- *Organisation de café parents*



Différence avec l'AAP parentalité : les actions de l'AAP Parentalité doivent être accessibles à tous les parents y compris hors structure



Axe 2 : Eveil artistique et culturel

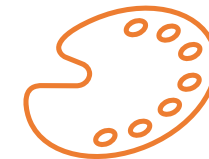
→ Seront particulièrement encouragées les démarches **d'ouverture de l'établissement sur les structures culturelles et communautés artistiques du territoire**, et les **démarches formatives** de nature à enrichir la pratique des professionnels eux-mêmes de l'établissement dans ce champ.

→ Sont également éligibles les projets nécessitant un déplacement afin d'accéder à **une animation / découverte extérieure**.

→ Ces actions doivent s'inscrire dans un projet étudié, en fonction d'une étude de besoins et des axes du projet d'établissement.

Liste non exhaustive des actions éligibles :

- *Résidence d'artistes*
- *Rencontre autour de l'art ou de la culture*
- *Activités autour de la découverte musicale*
- *Sorties culturelles (transport, billetterie...)*
- *Partage et découverte d'expériences afin de favoriser la relation parent-enfant, etc.*



Axe 3 : Contact avec la nature et santé environnementale

Appui à une démarche de **labélisation écologique**, de **projets ou d'interventions de sensibilisation** à l'attention des enfants accueillis

Il s'agit de projets écologiques, et d'interventions de sensibilisation pour les enfants.

Liste non exhaustive des actions éligibles :

- *Sensibilisation des enfants au respect de l'environnement*
- *Activités ludiques écologiques*
- *Projets autour de l'écologie et de la santé environnementale*
- *Sensibilisation autour de la nutrition/alimentation*
- *Les actions permettant d'initier et d'amplifier la prise en compte des objectifs de développement durable dans les projets d'accueil des assistants maternels à l'échelle d'un bassin de vie significatif*



Axe 4 : Le renforcement de la qualité d'accueil

- Le contenu du projet doit permettre une garantie de qualité de service, d'harmoniser et fiabiliser les pratiques, valoriser les savoirs des professionnels et de mobiliser les équipes autour des thématiques liées à la **qualité de vie des enfants et des équipes, à la qualité d'accueil des enfants et des parents, au développement des relations parents/professionnels.**
- Il peut s'agir d'un projet spécifique à une démarche de labélisation nécessitant l'intervention d'un organisme ou d'un prestataire externe.

Liste non exhaustive des actions éligibles :

- *Impulsion d'un nouvel axe pédagogique*
- *Labélisation : Ecolo Crèche, crèche bientraitante ...*



Les modalités de financement

Les cofinancements :

- Conformément au Règlement Intérieur d'Action Sociale, en cas d'éligibilité, **la Caf du Var interviendra à hauteur de 80% maximum du coût total du projet.**
- Le principe du **co-financement** est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima être recherchés par l'opérateur (communes, communautés de communes, fonds propres...).
- L'absence de recherche de co-financement étant l'un des motifs de rejet administratif d'une demande.

→ **Les demandes de financement inférieures à 1 000€ ne seront pas prises en compte**



Les notifications aux porteurs :

- Pour les actions dont le financement Caf est **inférieur à 23 000€** : une notification d'engagement sera adressée au porteur par voie dématérialisée via le site Démarches simplifiées ;
- Pour les actions dont le financement Caf est **supérieur à 23 000€** / nouveaux partenaires : une convention sera adressée au porteur.



Les modalités de financement

Périodicité des actions :

Les projets peuvent être construits sur 2 ans :

- 2024 : de janvier à décembre 2024
- 2025 : de janvier à décembre 2025



→ Pour les porteurs de projets, ayant déjà bénéficié d'une subvention en 2024, dans le cadre de l'AAP Petite Enfance : Le dépôt du bilan 2024 est à faire avant de formuler une nouvelle demande.

Les dépenses éligibles

- Financement d'intervenants, de prestataires externes ou des frais de billetteries / transport.
- Le petit matériel jusqu'à 3 000€
- Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du fonctionnement spécifique.

- **NE SONT PAS ÉLIGIBLES**

- Le renfort d'ETP du personnel en poste
- Les demandes de fonctionnement général et d'investissement
- Le petit matériel supérieur à 3 000€



Le cahier des charges

Pérennisation du financement :

- Soutien annuel pour les gestionnaires associatifs d'Eaje Psu, les Mam et les Rpe
- Soutien limité à 2 ans pour les gestionnaires d'Eaje Psu de type collectivités territoriales, Epci, Epic (Igesa), entreprises, dans une logique d'impulsion de projets
- Une dérogation sera possible selon le projet présenté, les besoins repérés, le territoire et le contexte.

Thématiques	Nombre d'intervention par structures (max)
Actions d'éveil culturel/artistique/corporel	2/mois par groupe d'enfants
Interventions autour du développement durable	2 séances par mois groupe d'enfants
Spectacles	2 par an
Les conférences	1 par an
Labélisation	5 600€ sur la base du financement d'un seul Audit (celui de la labellisation) avec la formation de 2 professionnels (minimum requis)
Formations	1 formation par an pour 1 groupe (12 personnes en moyenne)
Ateliers parents/enfants – cafés débat	1 tous les 2 mois

Les modalités de dépôt de dossier

Les projets doivent être déposés au plus tard le **15/12/2024**.

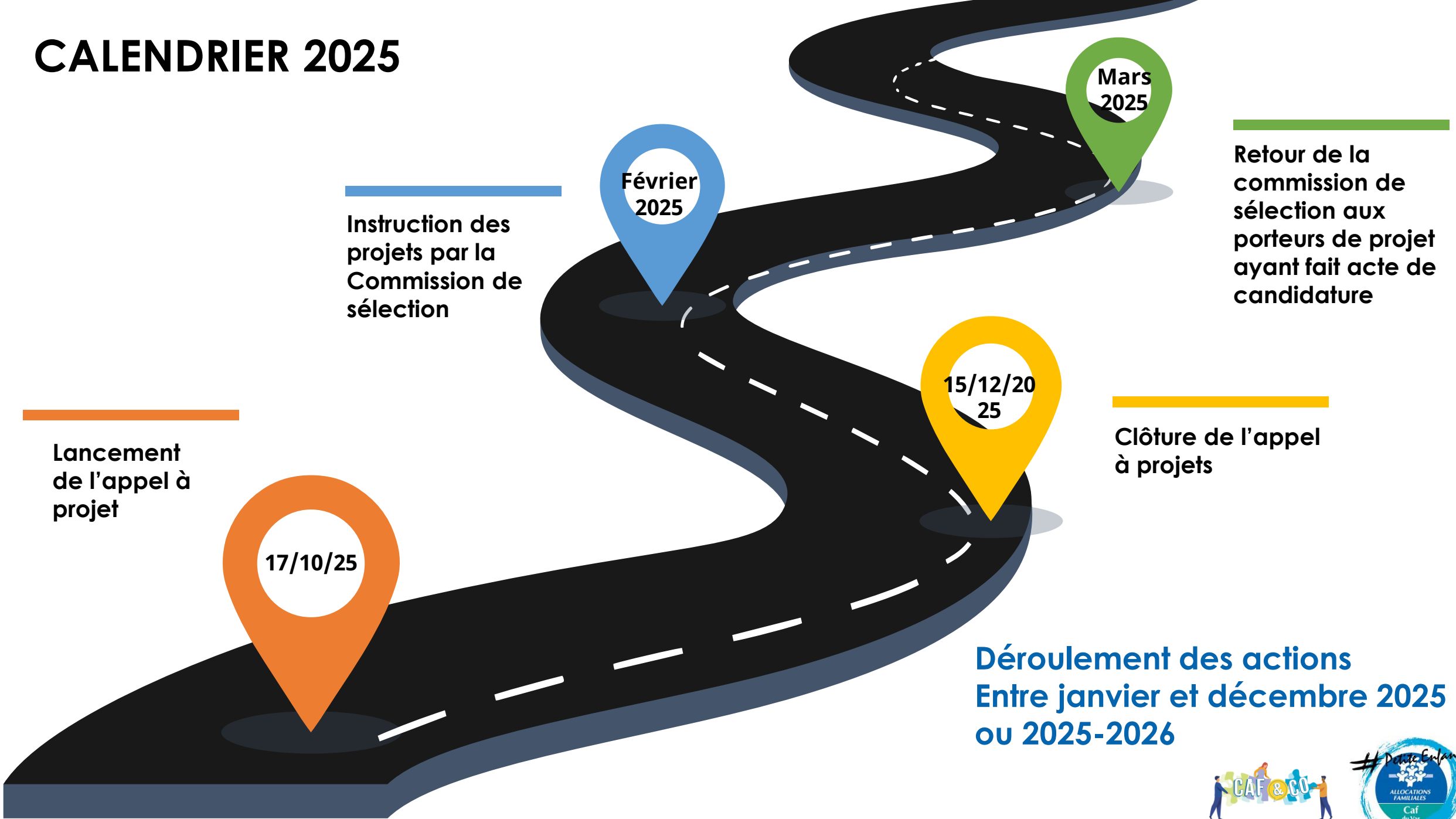
Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces justificatives nécessaires devront être transmis par voie dématérialisée à l'adresse suivante **sur la plateforme Démarches Simplifiées** :



- Déposer un bilan pour les actions 2024 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-bilan-2024-appel-a-projets-petite-enfance>
- Compléter un dossier socle (1 fois par an par gestionnaire) pour l'année 2025 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossiersocle-donnees-administratives-2025>
- Compléter un dossier de subventionnement Appel à projets : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-appel-a-projets-petite-enfance-2025>



CALENDRIER 2025



Lancement
de l'appel à
projet



17/10/25



Instruction des
projets par la
Commission de
sélection



Février
2025



15/12/20
25



Clôture de l'appel
à projets



Mars
2025



Retour de la
commission de
sélection aux
porteurs de projet
ayant fait acte de
candidature

Déroulement des actions
Entre janvier et décembre 2025
ou 2025-2026



Décision de la Caf du Var



Dossier accepté

→ **Subvention accordée de < 23 000€** : une **attestation** sera envoyée via démarches simplifiées. Vous pouvez dès lors débiter votre projet,

→ **Subvention accordée > ou = à 23 000€ / nouveau partenaire de la Caf 83** : une attestation sera envoyée via démarches simplifiées ET une convention vous sera transmise par courrier. Vous devez attendre la réception de la convention CAF signée avant de débiter votre projet



Dossier refusé

Vous recevrez une **notification** sur la messagerie démarches simplifiées et une notification personnalisée par courrier



Avez-vous
des
questions ?



LE PLAN DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE 2025



Le plan de formation des professionnels de la Petite Enfance et de la parentalité 2025

Le plan de formations des professionnels de la petite enfance 2025

- « Accueillir un enfant en situation de handicap de 0-3 ans » - 2 jours – Eaje, Laep, Rpe, assistants maternels
- « Réforme de la PSU et suivi de l'activité » - 2 jours - Eaje Psu
- « Réussir l'accueil occasionnel » - 1 jour - Eaje Psu
- « Les réglementations d'une MAM » - 2 jours - Rpe
- « Travailler en MAM » -1 jour - assistants maternels en Mam
- « Analyse de la pratique professionnelle des assistantes maternelles exerçant en MAM » - assistants maternels en Mam



Vos contacts

✓ La conseillère en développement de votre territoire :
<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-du-var/partenaires-locaux>

✓ Les conseillères thématiques Petite enfance :
Une boîte mail unique :
petiteenfance@caf83.caf.fr

✓ Accéder aux campagnes en cours :
<https://www.caf.fr/professionnels/actualites/financements-et-appels-projets-candidatures-caf>

Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)



Céline Rasamison
06 14 11 22 05

LACS ET GORGES DU VERDON
PROVENCE VERDON
VINON SUR VERDON
celine.rasamison@caf83.caf.fr



Sylvie Zigliara
06 60 53 77 36

PROVENCE VERTE
SAINT ZACHARIE
sylvie.zigliara@caf83.caf.fr



Caroline Lamorinière
06 09 41 90 57

SUD SAINTE BAUME
TPM OUEST
caroline.lamoriniere@caf83.caf.fr



Valérie Thollon
06 14 81 53 92

TOULON
valerie.thollon@caf83.caf.fr



Muriel Lopasso
06 60 53 77 41

TPM EST
VALLÉE DU GAPEAU
muriel.lopasso@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS



Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet. Le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr



Gaëlle Myslicki
06 22 79 32 98

DRACÉNIE PROVENCE VERDON
AGGLOMÉRATION
gaelle.myslicki@caf83.caf.fr



Odile Mauguier
06 18 88 77 71

PAYS DE FAYENCE
ESTERLE CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
odile.mauguier@caf83.caf.fr



Aurélie Allais
06 09 41 11 49

COEUR DU VAR
GOLFE DE SAINT TROPEZ
aurelie.allais@caf83.caf.fr



Frédérique Senes
06 60 53 77 67

PORTE DES MAURES
TPM HYÈRES
frederique.senes@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Préfigurer et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence



Murielle Dallest

Parentalité
06 11 01 58 23 / 04 94 09 74 23
parentalite@caf83.caf.fr
murielle.dallest@caf83.caf.fr



Camille Laout

Parentalité
04 94 09 74 21 / 06 18 37 00 33
parentalite@caf83.caf.fr
camille.laout@caf83.caf.fr



Mélanie Philippon

Petite Enfance Accueil Individuel
06 27 62 64 83 / 04 83 42 00 76
petiteenfance@caf83.caf.fr
melanie.philippon@caf83.caf.fr



Sandrine Roustan

Petite Enfance Accueil Collectif
04 83 42 00 79
petiteenfance@caf83.caf.fr
sandrine.roustan@caf83.caf.fr



Marjorie Ensel

Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle
06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70
petiteenfance@caf83.caf.fr
marjorie.ensel@caf83.caf.fr



Sandra Casabona

Enfance Jeunesse
06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
enfancejeunesse@caf83.caf.fr
sandra.casabona@caf83.caf.fr



Camille Vergé

Inclusion Handicap
06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 77
inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
camille.verge@caf83.caf.fr



Yassine Amoch

Logement
06 25 49 21 89 / 04 94 09 77 20
yassine.amoch@caf83.caf.fr

#LaCafàVoscôtés



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

